

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE D'HEBERGEMENT INFORMATIQUE ET EQUIPEMENTS ANNEXES A LA COURNEUVE

Par arrêté en date du 22 mai 2019, Le Maire de la Courneuve, Gilles POUX, a ouvert l'enquête publique portant sur le projet de **centre d'hébergement informatique et équipements annexes**:

**Du 17/06/2019 au 17/07/2019 inclus**

L'enquête a pour objet de soumettre à avis du public le projet déposé dans le cadre du permis de construire n° 09302718A0020 déposé par Interxion France SAS.

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

- Construction sur une parcelle de 67 603 m<sup>2</sup> sise 2 rue Marcel Cachin, d'un centre d'hébergement informatique (Digital Center) de 113 332 m<sup>2</sup> de surface de plancher totale
- Construction qui se fera en quatre phases de 28 333 m<sup>2</sup> chacune.
- Le projet comprend des bureaux, des salles informatiques et locaux techniques ainsi que des lieux de stockage.
- Le bâtiment est entouré d'une structure en bois-lamellé collée créant une volumétrie unique de forme cylindrique épurée.
- Les espaces libres feront l'objet d'un traitement végétal privé ou accessible au public.

Le dossier comporte une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire.

Le dossier soumis à enquête publique est mis à la disposition du public en Mairie de la Courneuve– Pôle Administratif 1 Mécano – Unité Territoriale Urbanisme Réglementaire de la Courneuve sis 3 Mail de l'Egalité à La Courneuve. Le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre d'enquête déposé à cet effet les lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 11h30 et de 13h30 à 17h00 ainsi que le mardi de 13h30 à 17h00.

Afin d'informer le public et de recevoir ses observations, le commissaire-enquêteur assurera trois permanences au Pôle Administratif 1 Mécano - 3 Mail de l'Egalité, à savoir :

- Le lundi 17 juin de 8h45 à 11h30,
- Le vendredi 28 juin de 13h30 à 17h00,
- Le mercredi 17 juillet de 13h30 à 17h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre ou les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur soit :

- par courrier à l'adresse suivante : Mairie de la Courneuve - 58 avenue Gabriel Péri 93120 La Courneuve
- par messagerie électronique à l'adresse suivante : [urbanisme.lacourneuve@plainecommune.fr](mailto:urbanisme.lacourneuve@plainecommune.fr)

Celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête.

L'Unité Territoriale Urbanisme réglementaire de La Courneuve reste à la disposition du public pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure (Contact : Madame Claire GOUDOUR - tél. : 01.71.86.37.61).

Les pièces du dossier seront également disponibles sur le site internet de la ville de la Courneuve : [www.lacourneuve.fr](http://www.lacourneuve.fr) pendant toute la durée de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en Mairie de la Courneuve. Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la Mairie de la Courneuve - 58 avenue Gabriel Péri 93120 La Courneuve.

A l'issue de l'enquête publique, le permis de construire sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis des consultations et des observations du public et du commissaire-enquêteur. La procédure d'instruction de la demande de permis de construire reprendra pour un délai maximum de 2 mois et fera l'objet d'un arrêté du Maire, autorité compétente pour statuer.